

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2013**

-----

L'an deux mil treize, le cinq septembre à vingt heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL des LANDES-GENUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BONNEAU, Maire.

**Présents** : M. BONNEAU, Maire,  
Mmes BRIN O. et ROY, MM. FORTIN et GABORIEAU,  
Mmes BRIN J., CHALLET et CHATAIGNIER.  
MM. BAUCHET, DAVID, DOUILLARD, GOURRAUD, LIMOUSIN, LOISEAU et POUPLIN.

**Absents excusés** : Mme MALEYROT et M. DÉFONTAINE (pouvoir donné à M. POUPLIN).

**Secrétaire de séance** : Mme. CHALLET.

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2013**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

#### **□ URBANISME**

- Quartier des Oiseaux : Une note complémentaire établie par le bureau d'études techniques en assainissement ABE MONTEMONT va être adressée à la D.D.T.M. de La Roche-sur-Yon, unité assainissements et rejets, pour la complétude du dossier de déclaration à instruire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.
- Rue Pasteur : Réception du 1<sup>er</sup> plan d'aménagement établi par le Cabinet de géomètres FROMENT-AUBERT : Voirie puis trottoirs ou les 2 ?? à voir.
- Rue du Stade et rue Jeanne d'Arc : L'aménagement du sentier est en cours.
- Composteur de l'Ehpad : Quelques problèmes d'odeur devront être solutionnés.

#### **□ COMMUNICATION**

- Maisons fleuries : Remise des prix le vendredi 6 septembre à 18 h 30.

#### **□ SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

- Concours de pêche : Le 8 septembre de 10 h à 16 h 30 à La Godelinière.
- École de Musique : Va utiliser les locaux de la bibliothèque 2 soirs par semaine (lundi-mardi).

#### **□ BÂTIMENTS**

- Mairie : Le déménagement s'est effectué sans incident ; les travaux ont officiellement commencé le 03 septembre ; réunions de chantier les jeudis après-midi.

#### **□ ENFANCE-JEUNESSE**

- Restaurant scolaire : 198 inscrits pour la nouvelle année scolaire ; 5 personnes seront affectées au service : Mmes Laetitia AUGEREAU, Chantal POITOU et Valérie GRANGEREAU plus une ASEM et une bénévole. Bocainsert approvisionnera le restaurant en produits de saison, majoritairement bio, d'abord en légumes puis en fruits l'année prochaine.
- Petits Lutins : Un accueil « parents-enfants » sera organisé prochainement, un jour par semaine avec l'Association A.D.M.R. de La Gaubretière. Le service devrait être ouvert à d'autres communes.

#### **□ C.C.A.S.**

- Ehpad Les Bruyères : Le plan des espaces verts avec notamment potager en hauteur et au sol, verger, aire de jeux et parcours de santé, est établi en trois parties qui seront réalisées successivement.

#### **□ CULTURE ET GODELINIÈRE**

- Panneaux entrées de bourg et Godelinière : Réalisation en cours.

#### **□ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- Locaux actuels du Crédit Mutuel : Il serait souhaitable que le Conseil municipal se prononce sur l'achat du bâtiment avant la fin de l'année.

### **LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES DURANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE**

Attendu que les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie vont faire obstacle à la célébration des mariages à compter de septembre 2013 et qu'il apparaît par conséquent opportun de désigner une nouvelle salle, le Conseil municipal décide à l'unanimité que, le temps desdits travaux, les mariages seront célébrés dans la salle de l'ancien restaurant scolaire, sise place de l'église, bâtiment qui paraît le plus approprié en qualité d'annexe de la maison commune.

M. le Maire est autorisé à en informer le Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon.

### **MODIFICATION N°14 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE MORTAGNE-SUR-SÈVRE**

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président de la Communauté de Communes a notifié à chaque commune du canton, par courrier en date du 25 juillet 2013, la délibération du Conseil de Communauté n°13-093 engageant une procédure de modification de ses statuts, afin que les Conseils municipaux puissent en être saisis.

La décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre dans les conditions de majorité qualifiée définie à l'article L.5211-5 du C.G.C.T. devant comprendre au minimum les délibérations favorables des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La décision de modification sera ensuite prise par arrêté du Préfet de La Vendée.

Aussi, le Conseil municipal approuve, par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre visant à procéder au transfert de compétence pour :

- I) L'élaboration, l'animation et l'accompagnement d'un schéma territorial de santé et mise en œuvre de ses actions ;
- II) L'étude, la création et la gestion de maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.) d'intérêt communautaire relevant du schéma territorial de santé sur les Communes de La Gaubretière, Mortagne-sur-Sèvre et Saint-Laurent-sur-Sèvre ;

en introduisant un paragraphe III-3 Groupe de compétences : « Action sociale » conduite d'action d'intérêt communautaire à l'article 9 comportant les alinéas suivants :

**« [...] III-3 Groupe de compétences : « Action sociale » conduite d'action d'intérêt communautaire.**

- a) Santé
  - 1) Élaboration, animation et accompagnement d'un schéma territorial de santé et mise en œuvre de ses actions ;
  - 2) Étude, création et gestion de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.) d'intérêt communautaire relevant du schéma territorial de santé sur les Communes de La Gaubretière, Mortagne-sur-Sèvre et Saint-Laurent-sur-Sèvre ; [...] »
- III) poursuivre son action en faveur du développement de nouveaux mode de garde des jeunes enfants avant leur scolarisation comme il en a décidé en faveur des crèches d'entreprises en l'étendant aux maisons d'assistantes maternelles ;

en introduisant dans le paragraphe IV-5 Famille de l'article 9 une disposition à l'alinéa 3) :

**« [...] IV-5 Famille**

Actions, soutiens financiers en faveur du développement de nouveaux modes de garde des jeunes enfants avant leur scolarisation appliqués aux crèches d'entreprises, aux maisons d'assistantes maternelles ; [...] »

### **ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES, APPELÉ DANS UN SECOND TEMPS À PROCÉDER À L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'E-COLLECTIVITÉS VENDÉE.**

Le projet de création du Syndicat mixte e-collectivités Vendée, auquel la Commune des Landes-Genusson a décidé d'adhérer par délibération en date du 18 avril 2013, va maintenant entrer dans sa phase de concrétisation.

Le périmètre de la future structure est en effet connu dorénavant. Le Centre de Gestion et l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée, qui coordonnent la mise en place du futur syndicat mixte, vont

transmettre la liste définitive des adhérents au Préfet de la Vendée. Il pourra alors saisir pour avis la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, avant d'instruire la demande et de prononcer la création du syndicat mixte, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 autant que possible.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du futur conseil d'administration sera la suivante :

- Collège des communes 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants,
- Collège des communautés 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants,
- Collège des autres syndicats 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,
- Sydev 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- Vendée-Eau 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- Trivalis 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- Centre de Gestion 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Les 3 premiers collèges sont constitués d'un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres syndicats). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection des délégués de leur collège, sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée qui, comme le prévoient les statuts, organisera cette élection par correspondance.

M. GABORIEAU est ainsi élu, à l'unanimité, représentant de la Commune.

## **CONVENTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE RÉALISATION D'OPÉRATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **○ REMPLACEMENT DES LAMPES À VAPEUR DE MERCURE :**

Par délibération en date du 08 décembre 2005, la Commune a transféré au SyDEV la compétence « éclairage » comprenant tous les investissements, la maintenance et le fonctionnement des installations d'éclairage. Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention n°2013.ECL.1006 relative aux modalités techniques et financières de l'opération consistant à remplacer 27 lampes à vapeur de mercure, ainsi que toute pièce se rapportant à cette décision, notamment la participation de 7 930 € imputée à l'article 204172.

*Toutefois au préalable, les crédits nécessaires à l'article 204172 devront faire l'objet d'une décision modificative.*

### **○ CHEMIN DE L'OUICHE :**

Le SyDEV fait connaître qu'il pourra effectuer, dans le cadre de la compétence « éclairage » transférée par la Commune, la fourniture, la pose et le raccordement de trois lanternes de type ISLA peintes équipées CPOT 45w sur mâts à rétreint PHAROS acier galvanisé peint d'une hauteur de 4 mètres, sous réserve que la Commune accepte de lui verser une participation de 70% du coût HT des travaux, soit 3 628 euros.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage précitée ainsi que toute pièce se rapportant à cette décision, dont la participation de 3 628 € imputée sur l'article 204172.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 204172 « Autres établissements publics locaux – bâtiments et installations ».

## **CONDITIONS DE LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL VACANT**

Madame Natacha LE POUPON, auto-entrepreneur, a fait connaître son souhait d'occuper la cellule commerciale sise 35 rue de la fontaine pour y développer son activité de vente de jeux « Nat'ure et p'tits trésors » : jeux de société et de stratégie, jeux en bois éducatifs et ludiques, jeux tactiles ou auditifs pour non-voyants, jeux premier âge, pour apprentissage, pour le développement de la motricité, jeux cadeaux d'anniversaires, etc.

Toutefois, s'agissant de développer une activité commerciale récente, la demanderesse ne peut s'engager dans le cadre du contrat de location d'une durée trop longue et d'un coût trop élevé. Aussi, après délibération, le Conseil municipal accepte, par 14 voix pour et 2 voix contre, de conclure un bail dérogatoire d'une durée d'un an, commençant à courir à compter du 6 septembre 2013, et d'un montant de loyer égal à la moitié de celui pratiqué dans les autres cellules commerciales, soit 173,41 euros HT/mois.

Le bail ne sera pas soumis aux dispositions du statut général des baux commerciaux, mais relèvera de l'article L.145-5 du code de commerce. La convention sera soumise aux dispositions du droit commun du louage, notamment aux articles 1714 et suivants du code civil. Sa résiliation par le locataire pourra intervenir à tout moment, après un préavis de 2 mois, à compter de l'envoi d'une lettre en recommandé avec demande d'avis de réception.



## **AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE**

### **○ ATTRIBUTION DU LOT N°3 :**

Quatorze des quinze lots de travaux ont été attribués par délibération en date du 26 juin 2013. Le lot n°3 « étanchéité-zinguerie » a été déclaré infructueux en vertu d'un arrêté du Maire en date du 13 juin 2013 et une procédure adaptée a été relancée en application de l'article 27-III du Code des Marchés Publics.

Autorisation avait été donnée au Maire, dans la délibération précitée, de signer le marché reconnu économiquement le plus avantageux pour le lot n°3 sous réserve que le montant soit en-deçà de deux mille euros hors taxes. Toutefois, les deux propositions reçues ressortant à un montant supérieur à deux mille euros HT, le Conseil appelé de nouveau à délibérer, attribue à l'unanimité le marché du lot n°3 à l'Entreprise Sas OUEST ÉTANCHE de La Chaize-le-Vicomte dont l'offre d'un montant de 2 496,70 € HT est jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères préalablement définis. M. le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'Entreprise retenue.

### **○ APPROBATION D'ACTES DE SOUS-TRAITANCE :**

Le Conseil municipal accepte, par 15 voix pour et 1 abstention, les actes de sous-traitance de l'entreprise BILLON ENM de Chantonay (Vendée), attributaire du lot n°2 « démolitions-gros œuvre » pour un montant HT de 74 797,17 €, au profit des entreprises :

- MURAIL de BOIS DE CENÉ (Vendée) afin d'effectuer « la dépose de matériaux contenant de l'amiante » pour un montant maximum HT de 12 912,00 € ;
- SCIDIAM de NIORT (Deux-Sèvres) afin d'effectuer « la découpe de béton » pour un montant maximum HT de 1 200,00 HT ;

Les sous-traitants bénéficieront du paiement direct.

### **○ AVENANT DE FORFAITISATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAÎTRE D'OEUVRE :**

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée par marché en date du 29 octobre 2012 à 4 contractants représentés par D.G.A. Architectes et Associés des Herbiers (Vendée). Ledit marché stipulant dans l'article 4.3.1 de l'acte d'engagement que le coût prévisionnel n'étant pas connu, un forfait provisoire de rémunération est alors fixé. L'article 8.3 du CCAP prévoit quant-à-lui qu'un avenant permettant de fixer le coût prévisionnel définitif de l'ouvrage fixe le forfait définitif de rémunération.

Le coût prévisionnel définitif étant aujourd'hui connu et correspondant à l'enveloppe financière affectée aux travaux, le Conseil fixe définitivement la rémunération du maître d'œuvre (F) selon la formule suivante, étant indiqué que le taux définitif de rémunération est égal aux taux provisoire ( $T' = T$ ), soit 10,25% :

Rémunération définitive $F = T' \times C = 385\ 600,00 \text{ €} \times 10,25\% =$	39 524,00 € HT
Complément de mission du Bureau d'Études Fluides = (audit thermique et énergétique)	1 600,00 € HT
Complément de mission reprise d'études =	<u>4 679,00 € HT</u>
Montant total de la rémunération définitive =	45 803,00 € HT
T.V.A. à 19,6 % = 8 977,39 €	
T.T.C.	54 780,39 €

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir au marché.

### **○ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le fonds de concours à hauteur de 73 232,00 euros attribué par la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre par délibération n°13-079 en date du 26 juin 2013. Le versement de ce fonds de concours relatif au réaménagement de la mairie et de l'agence postale sera effectué dans les limites financières fixées, sur production du plan de financement effectivement réalisé avec production des états de dépenses acquittées par le Comptable public, et des recettes perçues au titre de cette opération dans la limite de 50% de la part autofinancée par la Commune.

## **TARIFS COMPLÉMENTAIRES À LA LOCATION DE SALLES COMMUNALES**

Si la Commune met à disposition des particuliers qui en font la demande, différentes salles municipales pour la journée, voire même pour 2 ou 3 jours concernant le Centre d'accueil de La Godelinière, aucun tarif n'est établi pour une occupation plus réduite dans le temps.

Aussi, après délibération, le Conseil municipal décide de fixer, pour les salles « Indigo » et du « Foyer-rural », sous réserve évidemment de leur disponibilité, un tarif à la demi-journée égal à la moitié du tarif journalier "Landais", soit :

- salle « Indigo » 55 euros ;
- salle du « Foyer-rural » 55 euros.

## **QUARTIER DES OISEAUX**

### ○ **CONDITIONS D'ACQUISITION DU TERRAIN DE M. MME CHRISTIAN BRETIN :**

Après négociations et en vue de réaliser le lotissement d'habitations dénommé « Quartier des Oiseaux », M. et Mme Christian BRETIN, domicilié à Grand Douet 85130 Les Landes-Genusson, propriétaires de la parcelle cadastrée section B n° 473, ont accepté de céder celle-ci d'une superficie de 970 m<sup>2</sup>, au prix de 3,50 euros le m<sup>2</sup>, montant auquel doivent s'ajouter les indemnités et primes liées à l'exploitation du terrain vendu.

Toutefois, un quiproquo a fait que le montant, en guise d'indemnité d'éviction et indemnité ou prime liée à l'exploitation du terrain vendu, a été attribué pour un montant de 213.01 € au lieu des 281.30 € négociés.

Aussi, afin de lever cette pierre d'achoppement, le Conseil accepte à l'unanimité de corriger le montant de l'indemnité d'éviction pour le porter à 281.30 euros.

### ○ **ATTRIBUTION DES MARCHÉS AUX ENTREPRISES :**

Vu l'appel d'offres procédé en vue de réaliser les travaux de VRD, de signalisation horizontale et verticale, et d'espaces verts, relatifs au lotissement communal dénommé « Quartier des Oiseaux »,

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Vu la publication de l'avis de consultation dans le journal d'annonces légales « Ouest-France » édition Vendée du 26 juin 2013 ;

Vu le règlement de consultation énonçant que les offres économiquement les plus avantageuses seront appréciées en fonction des critères suivants avec leur pondération : Prix des prestations 75%, délai d'exécution 15%, valeur technique 10% ;

Vu la date limite de réception des offres fixée au mercredi 17 juillet 2013 à 12 h 00 ;

Vu l'ouverture d'un coffre-fort sécurisé sur le profil acheteur <https://ecrivainpublic.doubletrade.net> ;

Vu la réception des offres de 11 entreprises pour les 3 lots concernés et leur conformité au dossier de consultation des entreprises ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-après dont les offres sont jugées économiquement les plus avantageuses en fonction des critères préalablement définis :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montants HT</b>
1 Travaux VRD	MIGNE/SMTR/SOFULTRAP de La Boissière de Montaigu	740 834,00 €
02 Signalisation h.& v.	SIGNAUX GIROD OUEST de La Crèche	5 161,00 €
03 Espaces verts	MARMIN de Les Essarts	32 058,50 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les Entreprises retenues.

### ○ **PRIX DE VENTE DES TERRAINS :**

Compte tenu du prix de revient et du plan de financement de l'opération d'aménagement du lotissement dénommé « Quartier des Oiseaux », le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un prix de vente des terrains à 57.00 euros TTC le m<sup>2</sup>.

Toutefois la Commune comptant plus de 2000 habitants, le Conseil municipal ne pourra délibérer et valider ce choix qu'après consultation et avis du Service du Domaine.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour rectification, d'effectuer les virements de crédits ci-après :

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Opérations non affectées	2111	100.00		
Op. 220 Extension du centre de loisirs Miniland	21311	7 620.11		
Op. 217 Extension-réhabilitation du complexe sportif			2313	7 720.11
<b>TOTAUX</b>		<b>7 720.11</b>		<b>7 720.11</b>

## **MARCHÉS DE FAIBLES MONTANTS**

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil lors de la séance du 05 Novembre 2009 :

<b>Objet</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant ttc</b>
Fuel - Cuve ateliers communaux	GTCM	Les Landes-G.	1014.48
Gaz - Salle de sport	Gazarmor	Quimper	824.1
Carburant 05/2013	Landial Station	Les Landes-G.	322.72
Engrais pour terrain de foot	Cavac	La Roche-sur-Yon	252.58
Produits d'entretien	Deslandes	Luçon	157.70
Fournitures d'entretien	Quincaillerie Bocage	La Gaubretière	243.41
Imprimante + cartouche + petit équipement + entretien	Hyper U	Les Herbiers	145.78
Petit équipement	Henri Julien	Béthune	1 241.23
Vêtement travail + chaussures + bottes	Quincaillerie Bocage	La Gaubretière	572.68
Fournitures pharmaceutiques	Pharmacie Pageau	Les Landes-G.	49.07
Entretien Incendie 2013 - Complexe sportif	Protect - Vendée Sécurité	La Roche-sur-Yon	171.84
Plantations printemps 2013	Marchand Horticulture	Les Landes-G.	197.84
Plantations Aménagement périsolaire/Lot St Joseph	Pépinières Ripaud	Mortagne-sur-Sèvre	197.84
2 bouquets mariage	Symphonie Florale	La Gaubretière	60.00
Téléphone 05/2013 - Agence Postale	France Télécom	Nantes	39.42
Téléphone 06/2013 - Restaurant scolaire	France Télécom	Nantes	32.00
Participation Ecole Publique 2012/2013	Mairie	La Bruffière	1 943.33
Dépannage Eclairage extérieur de l'église	Electricité Landaise	Les Landes-G.	302.06
Convention Maintenance Eclairage 2013	Sydev	La Roche-sur-Yon	5 430.05
Contrôle et dégrillage (camion Renault Master)	Garage Bossard	Les Landes-G.	55.15
Nettoyage et essuie glace (Renault Clio)	Les Landes Auto	Les Landes-G.	67.60
Commission Enquêteur (Modif PLU)	Caisse Dépôts & Cons.	Paris	104.95
Commission Enquêteur (Modif PLU)	Caisse Dépôts & Cons.	Paris	1 313.48
Avis administratif - Approbation Modif. PLU	Médialex	Cesson - Sévigné	60.76
Accueil délégation du Bénin, CME, Festival	Perrodeau Nicolas	Les Landes-G.	13.00
Impression bulletin 133	Séri Vision	St Georges de Mgu	175.81
Photocopie A3 - matinée inscriptions Asso.	Séri Vision	St Georges de Mgu	314.55
Téléphone Portable 06/2013	Bouygues Télécom	Paris	46.34
Téléphone 05/2013 Mairie	Futur Télécom	Marseille	210.91
EDF 06/2013 - Salle Notre Dame	Edf	Paris	227.42
EDF 06/2013 - Complexe sportif	Edf	Paris	364.83
EDF 06/2013 - Mairie/Biblio/Foyer socio	Edf	Paris	5 023.46
Abt et C° - Terrains Sports	Lyonnaise des eaux	Cholet	706.93
Abt et C° - Terrains Sports	Lyonnaise des eaux	Cholet	1 014.27
Abt et C° - Terrains Sports	Lyonnaise des eaux	Cholet	189.49
Abt et C° - Foyer rural	Lyonnaise des eaux	Cholet	162.90
Abt et C° - 11 compteurs	Lyonnaise des eaux	Cholet	1 707.98
2 cables +1 ampoule (Salle Notre Dame)	Ouest Ev'n	Les Landes-G.	31.70
Produits entretien voirie et contre les insectes	Protec Industrie	Tréguieux	135.83
Mise en place vidéo project°(soirée Bénin 06.2013)	Ouest Ev'n	Les Landes-G.	100.00
Accueil délégation béninoise 16.06.2013	Crouan Rest. O Deck	Nantes	253.50
Formation groupée en ligne E.Magnus RH 31.01.2013	Berger Levrault	Labège	89.70
Participation Ecole Publique 2012/2013	Ogec Ecole Notre-Dame	Tiffauges	1 916.01
Refacturation Eclairage Public 06/2013	Sydev	La Roche-sur-Yon	2 777.95
Carburant 06/2013	Landial Station	Les Landes-G.	457.59

Produits d'entretien	Deslandes	Luçon	289.79
Fournitures entretien + bordures talon	Quincaillerie Bocage	La Gaubretière	720.65
Petit équipement (pièces de rechange)	Deslandes	Luçon	133.45
Remise en état du matériel incendie	LCIV	Tiffauges	1 098.90
Visite annuelle 2013	LCIV	Tiffauges	745.00
Arrach. arbres,démoliit° mur,tranchée composteur	Challet Didier	Les Landes-G.	763.05
Balaye rue 2ème trimestre 2013	Coved	St Herblain	1 088.65
Bordures T1 (Aménagement voirie / Ecole)	Migné TP	La Boissière de Mgu	686.74
Boissons/ Matinée inscriptions Asso. 30.06.2013	Landial	Les Landes-G.	21.45
Timbres	La Poste	Angers	423.00
Participation Ecole Publique 2011/2012	Mairie	La Gaubretière	603.87
Cadre photo pour plan d'évacuation	M.Bricolage	Les Herbiers	126.45
Alimentation + boîtes de rangement	Hyper U	Les Herbiers	127.56
Formulaire célébr.mariage, tampon encreur, livret	Fabrègue	St Yrieix la Perche	108.88
Fourniture et pose de banc dans vestiaires foot	Jannièrre Philippe	Mortagne-sur-Sèvre	819.26
Enrobé à froid	Mousset Carrières	Ste Florence	79.40
Remplacement du corps pallier (tondeuse)	Garage Bossard	Les Landes-G.	265.97
Transformation Radar + kit solaire	Signaux Girod Ouest	La Crèche	1 004.64
Visite médicale Babara Wallet le 11.02.2013	Cabinet médical	La Gaubretière	23.00
Frais et honoraires (Affaire Bretin/Cne Les Landes)	Selarl CVS	Nantes	837.20
Accueil délégation du Bénin	Restt Le Presbytère	Tiffauges	309.00
Drapeau tricolore ( 50 ans caserne)	Fabrègue	St Yrieix la Perche	46.95
Téléphone 06/2013 Mairie	Futur Télécom	Marseille	200.58
Fast Actes 3 certif. (période 07/2013 à 07/2014)	CDC FAST	paris	362.39
F/tures Denrées Personnel 05/2013 - Rest. Scol.	Foyer Logement	Les Landes-G.	5 037.46
Filtre, kit service et lames (tondeuse Kubota)	Girardeau Motoculture	Montaigu	340.55
Dépannage électrique Salle des sports	Electricité Landaise	Les Landes-G.	264.05
Impression bulletin 134	Séri Vision	St Georges de Mgu	175.81
Téléphone portable 07/2013	Bouygues Télécom	paris	47.51
Participation Ecole publique 2012/2013	Mairie	Tiffauges	1 916.01
EDF 07/2013 - Complexe sportif	EDF	Paris	438.20
EDF 07/2013 - Salle Notre Dame	EDF	Paris	348.07
Fournitures administratives	Verrier	Les Herbiers	166.00
Carburant 07/2013	Landial Station	Les Landes-G.	218.78
Boissons/gâteaux, pdts entretien, croquettes chien	Landial	Les Landes-G.	38.60
F/tures peinture (terrain de boules+ vestiaires foot)	Jousset Loïc	Les Landes-G.	1 054.68
Fournitures d'entretien	Quincaillerie Bocage	La Gaubretière	87.85
F/tures entretien + équipement + 17 m2 chappe	Quincaillerie Bocage	La Gaubretière	992.94
Luminaire extérieur + ampoule (Miniland)	CEF	St Herblain	74.93
Pancartes de signalisation	Nadia Signalisation	Cholet	757.40
Travaux sur bâtiments	Lumineau Ets	Les Landes-G.	691.60
Fourniture et transport de 0/20	GTCM	Les Landes-G.	283.57
Intervention informatique Pb PC Valérie	Sibap Informatique	Les Herbiers	59.80
Maintenance 2ème trimestre 2013	Printsys	St Christophe du B.	180.60
Téléphone 08/2013 - Restaurant scolaire	France Télécom	Nantes	35.86
Téléphone 07/2013 - Agence postale	France Télécom	Nantes	42.14
Téléphone portable 08/2013	Bouygues Télécom	Paris	45.64
Téléphone 07/2013 Mairie	Futur Télécom	Marseille	203.75
Participation Ecole Publique 2012/2013	Mairie	La Bruffière	1 943.33
Participation Ecole Publique 2012/2013	Mairie	Montaigu	2 336.00
Edf 08/2013 Salle Notre Dame	EDF	Paris	354.98
Edf 08/2013 Complexe sportif	EDF	Paris	383.61
Edf 08/2013 Mairie, biblio, foyer socio, foyer rural	EDF	Paris	1 423.44



Fourn.denrées Personnel 06/2013 + E. 30.06.2013	Ehpad Les Bruyères	Les Landes-G.	9 536.66
Fuel - Cuve ateliers communaux	GTCM	Les Landes-G.	1 072.57
Inst. cable informatique et téléphone (Dém. Mairie)	Sarl J.-Pierre Chiron	Les Landes-G.	1 983.84
Livraison gaz - Godelinière	Gazarmor	Quimper	2 077.40
Pdts entretien	Deslandes	Luçon	187.92
Rénovation toiture du fenil	Batilandes	Les Landes-G.	6 408.80
Visite annuelle Vérification incendie	ISN	St Herblain	427.39
Impression 5000 dépliant	GO Impression	St Georges de Mgu	660.19
Travaux de mise en conformité + dép. éclairage	Electricité Landaise	Les Landes-G.	3 531.30
Repas classe verte - avril 2013	Foyer Logement	Les Landes-G.	1 494.06
EDF06/2013 - Godelinière	EDF	Paris	574.28
Abt et C° - Godelinière	Lyonnaise des eaux	Cholet	1 182.15
2 clés plates standard	Cordonnerie Leroux	Les Herbiers	9.59
Protège oreillers - Alèses - kits couchages	SFPL	Fontenay-le-Comte	268.02
Repas classe verte - Mai 2013	Ehpad Les Bruyères	Les Landes-G.	2 366.26
Vérification système de sécurité incendie / God.	Dekra Industrials	Limoges	595.26
EDF 07/2013 - Godelinière	Edf	Paris	544.19
Entretien installation chauffage et ventilation God	Aitec	Treize-Septiers	598.00
Produits d'entretien	Deslandes	Luçon	448.37
Lot de 70 kits protection standard petit lit	SFPL	Fontenay-le-Comte	523.33
Intervention du 30.07 (Godelinière)	ISN	St Herblain	198.54
Pdts entretien pour le parquet	Parqueteck Nico	La Chaize-le-Vicomte	189.33
Edf 08/2013 - Godelinière	Edf	Paris	542.34
Repas Classe verte - Juin 2013	Ehpad Les Bruyères	Les Landes-G.	3 562.35
Intervention du 28.08.2013 (test des dédoubleurs)	MG Solutions	Les Herbiers	19.14
Fournitures d'entretien	Quincaillerie Bocage	La Gaubretière	204.05
			100 754.56

## **DIVERS**

- **Visite du Sénat** : Par le Conseil municipal (et les conjoints) le mercredi 27 novembre 2013 en compagnie de leurs homologues de Saint-Aubin des Ormeaux. Le déplacement sera assuré en autocar par HERVOUET Bus Travel Services pour un coût global TTC de 1 900 € (soit la moitié pour chaque commune).
- **Snack Frites** : Le Conseil autorise le stationnement d'un camion de vente sur le parking du complexe sportif le vendredi sous réserve du paiement des droits de place pour occupation du domaine public. L'attributaire veillera à l'agrément, la commodité et la sécurité que les usagers sont en droit d'attendre de l'usage normal de lieux publics destinés au sport.